

Paris, le 21 novembre 2011

L'ADEME SIMPLIFIE SON DISPOSITIF DE RELATIONS PRESSE

Afin de mieux répondre aux attentes des journalistes qui la sollicitent quotidiennement, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) simplifie son dispositif de relations presse, à compter du 28 novembre 2011.

Un point de contact unique

Une seule agence (TBWA\Corporate) centralisera les contacts entre l'ADEME et les journalistes, de façon à fluidifier et optimiser leur accès aux informations de l'ADEME.

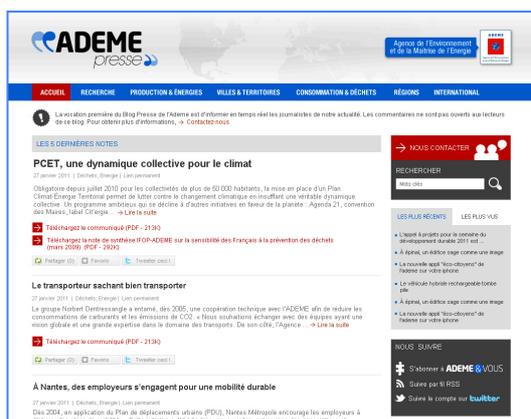
Les coordonnées du nouveau service de presse à compter du 28 novembre 2011

@ - ademepresse@tbwa-corporate.com

☎ - 01 49 09 27 47

Un blog dédié aux journalistes : « ADEME Presse »

Afin d'améliorer la diffusion et la consultation de ses nombreuses publications presse, l'ADEME met en place un blog dédié aux journalistes dès le mois de décembre : www.ademe.fr/presse. Zoom sur les dernières actions de l'ADEME, accès par thème, recherche simplifiée, suivi du flux twitter @ademe... « ADEME Presse » relayera en continu les communications de l'ADEME à l'attention des journalistes. Il remplacera l'actuel « Espace Presse » de l'ADEME.



L'ADEME à portée de clic, c'est aussi et toujours...

- le site institutionnel www.ademe.fr et le site grand public <http://ecocitoyens.ademe.fr>
- les deux comptes Twitter : @ademe et @ecocitoyens
- l'application [Eco-citoyens](#) sur smartphones
- la chaîne de contenus grand public [YouTube/ADEME](#)
- la chaîne de contenus professionnels [Dailymotion/ADEME](#)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr
